

SURVEILLANCE DE LA CDPH



La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) est un accord international visant à promouvoir et protéger les droits de la personne des personnes en situation de handicap. La Commission canadienne des droits de la personne est responsable de faire la surveillance de la CDPH au Canada.

LES ÉCHOS DU SONDAGE

En juin et juillet 2020, la Commission a demandé à des personnes de toutes les régions du Canada si elles voulaient participer à cette tâche primordiale et quels aspects elles jugeaient importants.

NOMBRE DE PERSONNES QUI ONT PARTICIPÉ AU SONDAGE

2927

64 % DÉCLARENT AVOIR UN HANDICAP

48 % CONNAISSENT LA CDPH

 54 %

CROIENT QUE LA CDPH AURA UN EFFET POSITIF

 86 %

ESTIMENT QUE LE CANADA NE RESPECTE PAS SES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PROMOTION DES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

 83 %

ESTIMENT QUE LE CANADA NE RESPECTE PAS SES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

PRINCIPAUX PROBLÈMES OU SUJETS DE PRÉOCCUPATION



PAUVRETÉ

2.



LOGEMENT

3.



TRAVAIL ET EMPLOI

